Union des Mutuelles de Corse Santé

https://www.umcs.fr/offre-emploi/infirmier-ehpad-h-f-2/

Infirmier Diplômé d'Etat (H/F)

Organisme employeur
UMCS

Type de poste
Temps plein, Indépendant

Durée du contrat
6 Mois

Secteur
EHPAD

Lieu du poste
Cargese

Date de publication
13 juin 2025

Description

LUMCS recrute pour son EHPAD de Cargese un(e) Infirmier(e)

L'UMCS a pour vocation de créer et de gérer des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM), de mettre en œuvre une action sanitaire, sociale et culturelle, d'assurer la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées et de développer une politique active de prévention. **Elle est la seule structure régionale à proposer une filière sanitaire et sociale complète et un accompagnement à toutes les étapes de la vie, de la pouponnière à la maison de retraite.**

Responsabilités

- Organiser, gérer, prodiguer et évaluer des soins aux patients, sous prescription médicale
- Assurer la continuité des soins et la surveillance des personnes en soin dans son service, dans le but de prévenir les risques de détérioration de l'état de santé du patient
- Analyser les besoins de la personne en soin, afin d'établir un diagnostic et d'adapter sa prise en charge
- Délivrer les soins, d'hygiène générale, en respectant le lieu de vie et l'entourage familial des malades en collaboration avec les aides-soignants
- Réalisation de l'ensemble des soins infirmiers conformément aux prescriptions médicales
- Soins techniques spécifiques en fonction des pathologies
- Travail en équipe pluridisciplinaire en lien avec le médecin coordonnateur
- Veiller au confort et à la sécurité du malade
- Alimentation du dossier du patient, transmissions

Qualifications

- Diplôme exigé
- Patience
- Empathie
- Capacité d'intégration
- Esprit d\'équipe
- Discrétion
- Respect de la confidentialité
- Sens relationnel
- Sens de l\'organisation et rigueur
- Connaître les règles d'hygiènes, de déontologie et d'éthique

Avantages du poste

Avantages du poste

- Reprise d'ancienneté
- CCN et classification Convention 51
- Mutuelle prise en charge par l'employeur

- Horaires de travail : 7H30 / 13H00 15h00/19H30
- Cycle sur 15 jours: mardi mercredi / samedi dimanche lundi/ jeudi vendredi